



Heberger mere agée et demande pension !

Par **AZURE53_old**, le **25/04/2013** à **22:23**

bonjour a tous et a toutesrn
voici le probleme qui m amène a vous ...rn
ma grand mere qui est veuve a eut 2 enfants : mon père (aujourd hui décédé) et une fille (ma tante)
Ma grand mere vieillissant ma tante a souhaité l herberger chez elle
suite a une grosse dispute entre moi et ma tante (qui au passage ne pense qu a une chose capter la totalité de l heritage de ma grand mere) elle a décidé que désormais elle allait demander une participation financière a ma grand mere pour l herberger.
dans l idée c est tout a fait comprehensible mais sa seule motivation est de détourner tranquillement mais surement l argent de ma grand mere.
de plus elle m interdit de rendre visite a ma grand mere !
mes questions sont les suivantes :
a t elle le droit de m interdire de voir ma grand mere qui habite chez elle ?
comment serait fixé le montant de la pension que ma grand mere devrait lui verser ?
lui serait il possible de vider petit a petit les comptes bancaires de ma grand mere via cette pensions et qu au jour du décès de ma grand mere nous n ayons aucun recours ?
merci de nous eclairer !!!